Mémoire prébudgétaire 2020 présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes









INTRODUCTION

Les soins primaires sont l'épine dorsale du système de santé du Canada et constituent une priorité nationale pour le gouvernement.

Dans son discours du Trône, le gouvernement affirme qu'il renforcera les soins de santé et « œuvrera avec les provinces, les territoires, les professionnels de la santé, les experts de l'industrie et les universitaires pour faire en sorte que les Canadiens aient accès à un médecin de famille de soin de santé primaire ». La lettre de mandat de la ministre de la Santé confirme de plus que le gouvernement cherchera, « avec l'appui de la vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales, du ministre des Finances et de la ministre des Aînés, les travaux visant à renforcer le régime d'assurance-maladie et à renouveler nos ententes sur la santé avec les provinces et les territoires » afin de « veiller à ce que les Canadiens aient accès à un médecin de famille ou à une équipe de soins de santé primaires ».

Nous reconnaissons qu'il est essentiel d'optimiser les soins de santé primaires par une stratégie interprofessionnelle axée sur l'équipe pour améliorer la santé de toute la population canadienne. Cette conviction transcende toute l'alliance établie entre nos quatre grandes instances, soit l'Association médicale canadienne, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux et le Collège des médecins de famille du Canada. Il n'y a rien de plus approprié ou privilégié qu'une approche axée sur l'équipe qui soit soutenue sans réserve par une équipe encore plus grande.

Nous félicitons le gouvernement de s'être engagé à ouvrir davantage l'accès aux soins primaires pour la population canadienne. Nous avons un modèle pour que cela se produise.

La deuxième mouture du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires, fonds ponctuel d'une durée de quatre ans, fournirait le financement nécessaire pour aider à établir des modèles de soins primaires basés sur le centre de médecine de famille, une stratégie axée sur le travail d'équipe qui établit un lien entre les divers contextes de prestation des soins dans la communauté pour chaque patient. Ce modèle repose sur le maillage professionnel de médecins de famille, de personnel des soins infirmiers, du travail social et d'autres professions de la santé qui œuvrent en équipe. C'est le seul moyen de fournir des soins primaires complets aux patients. La stratégie permettra d'aborder les soins aux patients d'une façon plus globale et améliorera la prévention et les résultats pour la santé de la population canadienne. Considérons qu'il s'agit du principal moyen de répondre aux besoins des patients et des communautés.

Un engagement à l'égard de cette deuxième mouture du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires concrétise la promesse de bâtir un réseau de soins qui répond aux besoins immédiats dans le domaine de la santé tout en établissant des liens avec des services de santé communautaires et des services sociaux continus. Ce modèle du Fonds se veut un soutien à la population canadienne. Il bénéficie de l'appui des professionnels de la médecine, des soins infirmiers et du travail social, ainsi que d'une multitude de fournisseurs de soins de santé au Canada. Le pays au complet en profitera.

RECOMMANDATION

Afin d'appuyer l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral d'améliorer l'accès aux soins de santé primaires pour la population canadienne, nous recommandons un fonds ponctuel de 1,2 milliard de dollars sur quatre ans pour étendre l'établissement d'équipes de soins de santé primaires à chaque province et territoire.

LE FONDS POUR L'ADAPTATION DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES

La deuxième mouture du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires (FASSP2) vise un objectif simple, soit veiller à ce que les soins prodigués au Canada répondent aux besoins des patients. Aujourd'hui. Et demain.

Cette initiative d'une durée limitée, soit un fonds ponctuel de 1,2 milliard de dollars sur quatre ans, fournirait l'appui nécessaire pour aider à établir des modèles de soins primaires, basés sur le centre de médecine de famille, une stratégie axée sur le travail d'équipe qui établit un lien entre les divers contextes de prestation des soins dans la communauté pour chaque patient. Ce modèle repose sur le maillage professionnel de médecins de famille, de personnel des soins infirmiers, du travail social et d'autres professions de la santé qui œuvrent en équipe. Le Fonds s'inspirerait des succès du passé qui ont entraîné un changement soutenu et d'envergure du modèle de prestation des soins primaires en Ontario, au Québec et en Alberta.

Le FASSP2 peut aussi servir à promouvoir la prestation de modèles novateurs de soins comme les soins virtuels, dont l'utilisation est actuellement limitée au Canada. La promotion des soins virtuels permettrait à la population canadienne d'avoir accès à des membres de l'équipe de soins de santé primaires et de les consulter par des moyens comme la messagerie protégée et la vidéoconsultation.

La deuxième mouture du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires appuie le centre de médecine de famille. Il ne s'agit pas seulement d'un cheminement essentiel vers l'avenir de la médecine et des soins de santé: les jeunes médecins suivent déjà une formation basée sur ce modèle.

En plus d'améliorer l'accès aux médecins de famille et aux équipes de soins primaires, la proposition appuiera les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir les soins de santé mentale et les soins aux aînés et pour rendre les soins à domicile plus facilement accessibles.

L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ POUR LA POPULATION CANADIENNE

L'accès aux soins de santé primaires pose toujours une multitude de défis d'un bout à l'autre du Canada :

- Plus de 15 % de Canadiennes et de Canadiens de 12 ans et plus n'ont pas de fournisseur habituel de soins de santé.
- Parmi ceux et celles qui avaient un fournisseur habituel et qui ont connu des problèmes de temps d'attente, seulement quatre personnes sur dix au Canada ont pu obtenir un rendez-vous dans les 48 heures.
- Parmi les personnes qui avaient un fournisseur habituel de soins de santé au Canada en 2017, seulement 40 % ont déclaré qu'au moins une infirmière travaillait avec leur médecin de famille ou leur infirmière praticienne. Un peu moins de 9,5 % ont mentionné que des professionnels de la santé autres que des médecins et des infirmières, comme des nutritionnistes, travaillaient dans le cabinet où ils recevaient leurs soins habituels.
- Des éléments de preuve d'envergure indiquent que l'accès aux soins n'est pas équitable au Canada, ce qui désavantage les populations vulnérables et à risque, ainsi que les communautés rurales et éloignées.

- L'Enquête de 2019 du Fonds du Commonwealth a révélé que les plus grands cabinets de groupe étaient plus susceptibles de déclarer utiliser du personnel, comme des infirmières ou des gestionnaires de cas, pour surveiller et gérer les soins aux patients aux prises avec des maladies chroniques et offrir aux patients une plus grande flexibilité, comme les rendez-vous de fin de semaine et la possibilité de prendre des rendez-vous en ligne.
- En novembre 2018, il y avait près de 2 000 postes annoncés pour les médecins de famille, à l'exclusion des postes à temps partiel et de suppléance.
- Dans un sondage effectué en 2018 par Pollara, 89 % de personnes vivant avec une maladie chronique au Canada ont déclaré consulter un médecin pour leur état de santé, mais 11 % seulement ont déclaré avoir eu accès à une équipe de professionnels de la santé.

Nos consultations menées en 2019 nous révèlent que la population canadienne :

- s'inquiète de la pénurie de professionnels de la santé, des longs temps d'attente et de l'engorgement des hôpitaux;
- en a assez des compressions dans les services de santé imposées par les gouvernements pour équilibrer leur budget;
- est d'avis que le gouvernement fédéral devrait faire davantage pour améliorer les soins de santé.







